

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/10/2014
Réception par le Prefet : 14/10/2014
Publication : 17/10/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-9-5-3

Séance du vendredi 10 octobre 2014

CONSTRUCTIONS ET REPARATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES BATIMENTS COMMUNAUX ET EDIFICES CULTUELS TROISIEME PROGRAMMATION POUR 2014

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2014-2-5-1 du Conseil Général du 13 mars 2014 relative au budget 2014 de la Délégation à l'Action Territorialisée et accordant une délégation à la Commission Permanente pour programmer, au titre de l'exercice 2014, les dossiers éligibles dans le programme susvisé,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve au titre de l'exercice 2014, la 3^{ème} programmation en matière de constructions et réparations importantes aux bâtiments communaux et aux édifices culturels, selon la répartition figurant ci-dessous et ce, pour un montant de :

- 90 703 € pour les bâtiments communaux,

Projet :	Aménagement et mise aux normes de la mairie de ROGGENHOUSE
Maître d'ouvrage :	COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN - FESSENHEIM
Lieu :	ROGGENHOUSE
N° d'opération :	BCC04004
Montant du projet :	708 061 € HT
Montant subventionnable :	431 918 € HT
Taux :	21%
Subvention :	90 703 €

- 27 772 € pour les édifices cultuels,

Projet :	Mise en accessibilité du Temple de Dornach
Maître d'ouvrage :	CONSEIL PRESBYTERAL DE MULHOUSE
Lieu :	MULHOUSE
N° d'opération :	ECU03810
Montant du projet :	133 429 € HT
Montant subventionnable :	110 000 € HT
Taux :	20%
Subvention :	22 000 €
Remarques :	Cofinancement : MULHOUSE : 22 000 €

Projet :	Réfection de la toiture (2ème tranche) du Temple Saint Martin
Maître d'ouvrage :	CONSEIL PRESBYTERAL PAROISSE PROTESTANTE LUTHERIENNE ST MARTIN DE MULHOUSE
Lieu :	MULHOUSE
N° d'opération :	ECU03812
Montant du projet :	28 860 € HT
Montant subventionnable :	28 860 € HT
Taux :	20%
Subvention :	5 772 €
Remarques :	Cofinancement : MULHOUSE : 5 772 €

- 3 317 € pour les presbytères,

Projet :	Etanchéité de la toiture du presbytère St-Marc
Maître d'ouvrage :	CONSEIL PRESBYTERAL DE MULHOUSE
Lieu :	MULHOUSE
N° d'opération :	PRE03213
Montant du projet :	18 940 € HT
Montant subventionnable :	16 586 € HT
Taux :	20%
Subvention :	3 317 €
Remarques :	Cofinancement : MULHOUSE : 3 500 €

- Précise que les dépenses correspondantes seront à prélever sur le programme F 234 – Chapitre 204 – Fonction 312 – Nature 204142 (pour les opérations communales et intercommunales) et Nature 204182 (pour les établissements publics).

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions